Image not found or type unknown

Penalité de retard et malfaçons

Par **calmettes**, le **08/04/2010** à **22:08**

bonjour
j'ai commandé un escalier avec la pose en fevrier 2009 avec une date butoir de pose le 01/05/2009
pour une somme de 8000€
l'escalier a été posé en fevrier 2010
avec des malfaçons et en plus
l'escalier est trop bas, il faut se plier en deux pour passer dessous pour acceder à l'etage inferieur
il reste 1000€ que je ne veux pas regler pour solder la facture et l'entreprise me menace de me poursuivre en justice. Peut on lui reclamer des indemnités de retard pour compenser les 1000€ et les malfaçons
merci cordialements

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés